

Plateforme de durabilité pour les collectivités bâties

La Chambre de commerce du Canada est d'avis qu'il faut encourager et appuyer l'innovation environnementale dans nos milieux bâtis en adoptant une série de nouvelles initiatives et en modifiant les politiques et règlements actuels. Nous sommes convaincus que les retombées financières de solutions durables au sein du milieu bâti encourageront le secteur privé à investir si l'on élimine les obstacles et si l'on crée des incitations appropriées. Les incitations appropriées sont celles qui récompensent les investissements en bâtiments fédéraux durables en les préférant aux pratiques d'approvisionnement actuelles axées sur le plus bas coût primaire. Nous ne nous attendons pas à ce que ces recommandations aboutissent à une hausse nette du financement du gouvernement fédéral.

Les politiques actuelles du fédéral, des provinces et des territoires ne portent pas sur les bâtiments existants et, pourtant, ils présentent la possibilité la plus vaste et immédiate de renouveler et de restaurer le milieu bâti. Il incombe au gouvernement fédéral de donner l'exemple pour cette initiative. Une réglementation environnementale appropriée ne va pas à l'encontre de la prospérité à long terme, mais constitue plutôt une condition préalable. Situation actuelle :

- Bien que la réalisation d'économies de coûts durant le cycle de vie des bâtiments verts ait été solidement démontrée, de nombreux entrepreneurs refusent d'adopter des pratiques et techniques de construction vertes. Or, on sait que les investissements dans les bâtiments verts offrent des économies importantes au cours du cycle de vie, un rendement de l'investissement commercialement acceptable et d'énormes réductions des gaz à effet de serre. On a également démontré que le secteur privé suit l'exemple du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'innovation.
- Le cadre réglementaire du Canada est fondé sur de bonnes intentions et élaboré de manière à protéger la santé, la sécurité et le bien-être du public. Malheureusement, ces politiques et règlements bien intentionnés peuvent avoir comme conséquence non intentionnelle de mettre en veilleuse l'innovation et de décourager les pratiques vertes.
- L'investissement en bâtiments fédéraux verts créera des emplois, réduira les coûts énergétiques, améliorera la productivité des travailleurs, augmentera la valeur du portefeuille du gouvernement et, en fin de compte, économisera de l'argent aux contribuables. Et, ce qui est tout aussi important, au moment où le Canada lutte pour contrer les effets des changements climatiques, des études démontrent que l'amélioration du rendement énergétique des bâtiments est vraiment la mesure la plus simple à prendre pour générer des rendements économiques positifs durant leur cycle de vie.
- Une étude de 2008 par Deloitte et Charles Lockwood a sondé plusieurs organismes qui ont effectué au moins un réaménagement homologué LEED (voir graphique ci-après). Quatre-vingt-treize pour cent des répondants ont signalé une plus grande capacité à attirer des gens de talent, 81 % ont signalé une rétention accrue des employés, 87 % ont mentionné une hausse de productivité, 75 % ont constaté une amélioration de la santé des employés et 51 % ont observé une hausse de la valeur de leur propriété.
- Suffisamment de données ont été recueillies pour démontrer que la valeur des gains de productivité excède celle des économies énergétiques selon une analyse coûts-avantages durant le cycle de vie.

Recommandations

1. Que le gouvernement fédéral travaille activement pour regrouper les programmes d'encouragement, rationaliser les procédures de demande, réduire le recoupement et réorienter les économies vers le financement de projets durables, axés sur le rendement énergétique.

2. Que les instances fédérales, provinciales et territoriales éliminent les obstacles qui découragent la durabilité en autorisant et en encourageant l'innovation au niveau local.
3. Que les instances fédérales, provinciales et territoriales formulent des politiques pour éliminer les obstacles et encourager les administrations locales à améliorer le code du bâtiment et à innover en prévoyant des solutions durables en matière de construction.
4. Que le gouvernement fédéral modifie l'initiative des bâtiments fédéraux pour assurer le maintien des économies énergétiques dans les budgets d'équipement des installations afin de financer des améliorations durables aux bâtiments.

Impact du réaménagement vert, Deloitte, 2008

